



Les détails de l'épreuve du DNB 2017 pour la Physique Chimie

publié le 08/04/2016 - mis à jour le 09/04/2016

Descriptif :

Les documents officiels du DNB ont été publiés dans le BO n°14 du 8 avril 2016



Les documents officiels du DNB ont été publiés dans le [BO n°14 du 8 avril 2016](#).

L'épreuve du DNB lors de l'après-midi de la première journée, se comporte d'une épreuve de deux heures de Mathématiques puis une heure pour **une épreuve avec deux des trois matières suivantes : Physique-Chimie, Sciences de la vie et de la Terre, Technologie**.

Pour chaque session de l'examen, le choix **des deux disciplines concernées** est opéré par la commission nationale d'élaboration des sujets.

Certains exercices exigent de la part du candidat **une prise d'initiative**.

En relation avec **les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture**, des programmes de mathématiques, de physique-chimie, de sciences de la vie et de la Terre et de technologie, l'épreuve est construite afin d'évaluer l'aptitude du candidat :

- à maîtriser les compétences et connaissances prévues par les programmes ;
- à pratiquer différents langages (textuel, symbolique, algébrique, schématique, graphique) pour observer, raisonner, argumenter et communiquer ;
- à exploiter des données chiffrées et/ou expérimentales ;
- à analyser et comprendre des informations en utilisant les raisonnements, les méthodes et les modèles propres aux disciplines concernées ;

Cette partie épreuve sciences et technologie se verra attribuer **45 points** auxquels s'ajoutent **5 points réservés à la présentation de la copie et à l'utilisation de la langue française (précision et richesse du vocabulaire, correction de la syntaxe) pour rendre compte des observations, expériences, hypothèses, conclusions**. Le DNB sera globalement sur 700 points.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.